

Ses missions

L'Accompagnant Éducatif et Social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Trois spécialités :

1. *Accompagnement de la vie à domicile (ancien DEAVS)*
2. *Accompagnement de la vie en structure collective (ancien DEAMP)*
3. *Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire*

Références

- Décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).
- Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Objectifs de la formation

La formation vise à former des professionnels du travail social autour de 4 domaines de formation (DF). Les professionnels ainsi formés sont capables :

- De se positionner dans le champ de l'action sociale (DF1)
- D'accompagner la personne au quotidien dans la proximité (DF2)
- De coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés (DF3)
- De participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne (DF4)

Niveau requis

- Aucune condition de diplôme n'est exigée.
- Le candidat doit avoir un réel intérêt pour l'accompagnement des personnes en situation de dépendance et de vulnérabilité.

Durée

Volume horaire de **1425 heures** dont :

- 585 heures d'enseignement théorique dont :
 - un enseignement généraliste : socle commun de 357 heures
 - un enseignement spécialisé de 147 heures selon la spécialité choisie
- 840 heures de stage pratique.

Déroulement

- Cours en centre de formation dispensés par des professionnels du secteur et des formateurs qualifiés
- Réalisation de travaux individuels, de groupe, d'activités liées à la compréhension du métier et de l'accompagnement de la personne aidée
- Stages pratiques

Modalités d'admission

a. Épreuve d'admissibilité

1 épreuve écrite qui consiste en un questionnaire de dix questions orientées sur l'actualité sociale.

Cette épreuve permettra d'apprécier les centres d'intérêt du candidat, son niveau d'information ainsi que ses capacités d'expression écrite.

Les candidats peuvent être dispensés des épreuves d'admissibilités sous certaines conditions : se rapprocher de FORM'ACTION.

Dispositions particulières

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 29 janvier 2016, sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Les lauréats de l'Institut du service civique.
- Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes dont la liste est fixée par le ministère chargé des affaires sociales (voir dossier d'inscription)

b. Épreuve d'admission

1 épreuve orale portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. L'entretien individuel se fait à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat avant l'épreuve.

Cette épreuve est destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention, et à apprécier l'adhésion du candidat au projet pédagogique de l'établissement.

Calendrier

Retrait des dossiers d'inscription : Mars 2019

Date limite de dépôt des dossiers : Mai 2019

Début prévisionnel de la formation : Septembre/octobre 2019

Coûts

Frais de sélection :

- Admissibilité : 60,00 euros ; réglés au moment du dépôt du dossier d'inscription
- Admission : 120,00 euros

Frais de scolarité : 130,00 euros

Prise en charge des coûts pédagogiques :

- Étudiants et demandeurs d'emploi : prise en charge par le Conseil Régional et le FSE
- Autres candidats : se rapprocher de FORM'ACTION



Contact

FORM'ACTION – École de travail social
☎ 0590 93 01 16 📠 0590 91 06 64
e-mail : secretariat@formation.org
www.formation.org

📍 41, lotissement Dugazon de Bourgogne –
Z.A.E. Petit Pérou - 97139 LES ABYMES
Siret : 385 182 530 000 35 - Code APE : 8559A
Enregistrée sous le n° 95 9700349 97